



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

**Date de l'annonce publique de la séance:**  
22 février 2005

**Date de la convocation des conseillers:**  
22 février 2005

**point de l'ordre du jour :**  
08-4

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 4 mars 2005

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Snel, Tonnar, Hannen, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Kersch, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal,

**Absents :** Spautz, échevin, Roller, Welz, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet:** acquisition de la « Maison Mousset »

Vu l'acte de cession du 15 février 2005 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette aux termes duquel la Ville acquiert de l'Etat une maison-place, sise dans la Commune d'Esch-sur-Alzette, section A, No. Cad. 3129/16619, au lieu-dit: « rue de Luxembourg, N°163 », d'une contenance de 11,85 ares, pour la somme de € 470.997,69 ;

Considérant que cette transaction est réalisée suivant le compromis de cession du 23 juillet 2002, approuvé par le Conseil communal en date du 4 octobre 2002 ;

Considérant que ce prix de vente ne sera pas payable, mais porté en déduction de la soulte de € 743.680,57 que l'Etat redoit à la Ville ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

**a p p r o u v e**  
**à l'unanimité**

l'acte d'acquisition précité entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 04/03/2005  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre